

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 27 novembre 2015

Compléments d'informations

Dans le cadre des mesures de l'état d'urgence, le Préfet interdit les manifestations sur la voie publique du 28 novembre au 30 novembre

Suite à la diffusion du communiqué de presse du 25 novembre concernant l'arrêté préfectoral interdisant les manifestations sur la voie publique du 28 novembre au 30 novembre, **le Préfet apporte les précisions suivantes** :

Cette interdiction vise les manifestations et rassemblements sur la voie publique à caractère revendicatifs ou protestataires et ne concerne donc pas :

- les rassemblements d'hommage aux victimes des attentats du 13 novembre,
- les rassemblements organisés dans des lieux fermés (enceintes sportives, salons d'expositions, salles de spectacles...) qui doivent faire l'objet de la part des organisateurs de mesures de vigilance renforcées dans le cadre du plan Vigipirate,
- les animations de rues (marchés de Noël, marché de quartier, fêtes de quartier.....).

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38